CONTRAT – novembre 2026 – avril 2027

Le contrat est passé entre la ferme LE COQUELICOT, représentée par Claire SZTUKA, agricultrice à KERGLONOU, 29810 PLOUARZEL, pour l'approvisionnement mensuel en tisanes et aromates, et l'adhérent.e de l'AMAP :

Mr-Mme			
Demeurant à			
Tél		mél	

✔ **DURÉE DU CONTRAT :**

Début : **06-11-2026** - Fin : **30-04-2027**

✓ **CONTACT :**

Mail : danielclaire@hotmail.fr Tel : 06.23.95.55.54

✓ **DISTRIBUTIONS :**

Le **premier vendredi de chaque mois** de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguer.
Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✔ **PÉRIODE D'ESSAI :**

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✔ **LES PRODUCTEURICES** s'engagent à :

- fournir la liste des productions et communiquer une information régulière sur les cultures et la situation de la ferme
- fournir chaque semaine une « part de la récolte » ou panier, calculée pour convenir aux tailles prédéfinies

✔ **LE/LA CONSOMMATEURICE** s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix
- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat
- régler la totalité du montant de la saison par chèques et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

✔ **ABSENCE** :

En cas d'impossibilité, d'absence non programmée ou de départ définitif de l'AMAP, l'adhérent.e prévient Claire par mail deux semaines à l'avance.

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✔ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR LES PRODUCTEURICES :**

Aucune absence prévue par la productrice

✔ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates** :

✔ **CONTRAT :**

La production du Coquelicot s'articule autour des plantes sauvages (cueillettes de plantes naturalisées dans un espace naturel de presque 2 ha labellisé AB) et des cultures pleins champs en deuxième année conversion (plantes à tisanes et aromatiques).

Les mélanges de tisanes et d'aromates sont élaborés selon les stocks de cette saison, mais n'hésitez pas à me préciser si vous avez des préférences, ou au contraire, des choses que vous n'aimez pas.

Contrat découverte simple : ☐

une tisane simple ou composée par mois choisie par la producrice selon la saison et le stock.

=> 4.5 € le sachet de 25gr, **soit 27€ pour 6 mois**

Contrat découverte double : ☐

Une tisane simple, ou composée + 1 aromate ou 1 sel aux plantes ou 1 sucre aux fleurs.

=> 4.5 € le sachet de 25gr + 3.5 € (sels/sucres/aromates) **soit 48€ pour 6 mois**

✔ **PAIEMENT (cocher le paiement sélectionné) :**

- chèque à l'ordre de « Le Coquelicot » ☐

à remettre en main propre les jours de présence sur le marché de Messoufflin, chaque 1er vendredi du mois ou à envoyer à l'adresse : *7, rue de molène 29810 Lampaul Plouarzel.*

Mettre le nom et prénom de l'adhérent au dos du chèque.

NB : L'adresse Kerglonou est le lieu de production uniquement,

Ne pas envoyer de courrier à cette adresse

- virement : ☐

EI LE COQUELICOT

IBAN FR76 1290 6000 4557 4717 6225 530

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP829

Échéancier

1 chèque ou virement de _____ €

2 chèques ou virements égaux de _____ €

3 chèques ou virements égaux de _____ €

Soit un montant total de : _____ € pour 6 mois de distribution

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des

règles d'organisation collective de l'AMAP.

Iel déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP et avoir pris connaissance de la charte de l'AMA**P**LOUM.

Date	Signature adhérent.e	Signature producteurice